

NOTE DE SYNTHESE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE 2017 DU PORT FLUVIAL

Au terme de l'exercice 2017, le Compte Administratif du Port de Lattes se présente ainsi :

I/ L'exécution budgétaire 2017

LES DEPENSES :

Dépenses d'Investissement :	9 665,00 €
Dépenses de Fonctionnement :	<u>159 096,41 €</u>
Dépenses totales	168 761,41 €

LES RECETTES :

Recettes d'Investissement :	17 660,54 €
Recettes de Fonctionnement :	<u>211 635,19 €</u>
Recettes totales	229 295,73 €

Il apparaît donc un excédent d'investissement d'un montant de	+ 7 995,54 €
Et un excédent d'exploitation d'un montant de :	+52 538,78 €
Représentant un excédent global de :	+60 534,32 €

Enfin, il convient de noter que les restes à réaliser résultant de dépenses ou de recettes en cours non réalisées au terme de l'exercice 2017, s'élèvent à :

Dépenses d'Investissement :	83 730,06€
Recettes d'Investissement :	<u>64 109,93€</u>
SOLDE des RAR	-19 620,13€

L'excédent 2017 incluant les restes à réaliser s'élève donc à :
60 534,32€ - 19 620,13€ = 40 914,19€.

En application de l'instruction comptable M4, l'opération d'autofinancement de la section d'investissement par la section d'exploitation ne pouvant plus être réalisée au cours de l'exercice, mais seulement après l'arrêté des comptes au cours de l'exercice suivant, il convient d'affecter l'excédent de la section d'exploitation.

Il est proposé d'affecter le résultat de la façon suivante :

Section d'Investissement R001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 995,54€
Section d'investissement R1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	12 000,00 €
Section de Fonctionnement R002 : Report à nouveau du résultat en section de Fonctionnement	40 538,78 €

II/ Présentation synthétique de l'exécution budgétaire 2017

La section d'investissement enregistre en dépenses un faible taux de réalisation ; soit 8%. Des travaux sur les pontons sont engagés et reportés sur l'exercice 2018 pour un montant total de 83 000 €. Les recettes de la section d'investissement sont constituées par les amortissements des biens.

La Section de Fonctionnement du budget de la Régie a enregistré des réalisations de 73% au niveau des dépenses et de 98% pour les recettes.

Les recettes : concernent principalement les amodiations et les redevances d'occupation du domaine public ; soit respectivement 125 508 € et 55 865 €. Ces recettes, totalisant 181 373 € représentent 85% des recettes totales.

Les dépenses : il s'agit de dépenses courantes pour assurer le bon fonctionnement du port, réalisées pour un montant de 159 096 € ; soit 73% des prévisions totales. Elles concernent principalement les frais de personnel (84 000 €), l'achat de fournitures diverses pour les travaux d'entretien (26 000 €), le paiement de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Taxe Foncière (12 000 €).